Procès-verbal de la SEANCE du 26 mars 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Moirax, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Henri TANDONNET, Maire de Moirax

Date de la convocation : 20 mars 2025

Présents (14) : Monsieur Henri TANDONNET, Maire
Madame Catherine TENCHENI, 1ère adjointe
Monsieur Daniel MURIEL, 2ième adjoint
Madame Frédérique DURAND, 3ème adjoint
Monsieur Philippe GALAN, 4ème adjoint
Mesdames Eveline GARCIA, Nathalie EVEILLARD
Messieurs David GREGOIRE, Anthony SAGET, Emmanuel MAUPAS, Sébastien HINFRAY, Stéphane CHEZAL et Daniel BARBIERO

Absent (1) : Madame MONTEIL Patricia qui a donné pouvoir à Madame Catherine TENCHENI

Secrétaire de séance : Madame Catherine TENCHENI

ORDRE DU JOUR :

1. / Présentation par Frederic TUR de la possibilité pour la commune d'être ambassadeur de l'association des Dons d'Organes (ADOT47)
2. / Adoption du Plan Communal de Sauvegarde actualisé
3. / Débat d'orientation budgétaire 2025
4. / Présentation du diagnostic énergétique des bâtiments communaux et orientations présentés par Pascal MAHIEU et Anthony SAGET
5. / Info MAM

Procès-verbal de la SEANCE du 26 mars 2025

1. / Présentation par Frederic TUR de la possibilité pour la commune d'être ambassadeur de l'association des Dons d'Organes (ADOT47)

Monsieur Frederic TUR présente un diaporama sur la réglementation du don d'organes et sur le besoin important de receveurs en attente de ces dons qui sont nettement insuffisants compte tenu des conditions strictes du don.
Il expose qu'il convient d'informer les familles de telle sorte qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans une période délicate celle du décès.
L'ADOT47 même une campagne de sensibilisation et d'information auprès du grand public, et pour cela s'appuie sur les communes qui acceptent d'être ambassadeur et qui relaient par des moyens divers et appropriés le message de l'ADOT47 en faveur du don d'organe.
Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité d'être commune ambassadeur du don d'organe pour l'association ADOT47.

2. / Adoption du Plan Communal de Sauvegarde actualisé

Monsieur le Maire présente au conseil les différents composants du Plan de Sauvegarde Communal, notamment la division de la commune en 5 sections avec pour chacune d'elle un référent municipal.
Il rappelle les risques à anticiper et les moyens humains et matériel mis à disposition.
La mise à jour concerne essentiellement l'évolution des adresses et des personnes mobilisées.
Il précise que le risque nucléaire faits partie d'une procédure à part sous la direction du Préfet du Tarn-et-Garonne.
Le conseil après en avoir délibéré adopte le Plan Communal de Sauvegarde actualisé au 20 mars 2025.

3. / Débat d'orientation budgétaire 2025

Monsieur le Maire expose au conseil que le compte administratif de 2024 laisse disponible un solde d'environ 90 000 euros et que pour l'année 2024 il avait été décidé de suspendre les gros projets.
Toutefois, la situation financière de la commune à permis de rembourser le prêt de trésorerie de 200 000 euros, mais aussi d'effectuer des investissements dans le cadre du gros matériel, achat du camion plateau, et de la tondeuse autoportée.
Il a été aussi possible de saisir l'occasion d'acheter la maison Fave pour l'implantation d'une Maison d'Assistantes Maternelle (MAM).
Pour 2025 sous réserve de l'accord du conseil municipal et des réponses attendues au demande de subventions il peut être envisagé les investissements suivants :

- 5ème et dernière tranche de restauration de l'église (mur au sud au-dessus du presbytère)
- Réfection de la toiture de la remise de la terrasse de la Cigale
- 1 tranche des travaux d'aménagement du bourg section 1 et 2 du cimetière jusqu'au carrefour de la rue de l'école
- Réfection de la rue Curet après réception des logements Domofrance
- Programme annuel d'entretien des routes
- Remplacement du petit tracteur Kubota.

Ce programme sera possible grâce aux financements déjà obtenues pour l'église et la Cigale.
D'autre part, nous disposons pour 2025 de 100 000 euros de fonds européen pour l'achat de la Maison d'Assistance Maternelle.
10 000 euros de subvention de l'Agglomération d'Agen dans le cadre du régime du site majeur touristique pour l'aménagement du contournement du village ainsi que de 100 000 du fond européens Leader pour ce même projet.
Nous sommes dans l'attente des demandes formées auprès de l'état et du département.
Le tout sera fait à fiscalité constante sans hausse des taux.

4. / Présentation du diagnostic énergétique des bâtiments communaux et orientations présentés par Pascal MAHIEU et Anthony SAGET

Monsieur Pascal Mahieu et Anthony Saget présentent les fiches de synthèse qu'ils ont réalisées à partir de l'étude effectuée par le cabinet Ingénierie 47 sur le diagnostic énergétique des bâtiments communaux.
8 bâtiments ont été analysés, et pour chacun d'eux une option de travaux a été préconisée, sur le chauffage, l'isolation, l'eau chaude et l'éclairage.
Ils ont mis en avant des améliorations qui pourraient être faites rapidement à des coûts raisonnables avec une efficacité conséquente.
Ils ont proposé une hiérarchisation et un programme de travaux. Pour la salle des fêtes des investigations complémentaires ont été réalisées avec l'entreprise qui assure l'entretien de l'installation de chauffage. La proposition faite consiste à maintenir le gros équipement de chauffage et à réaliser des simplifications et réductions de flux ainsi que la pose de leds sur les luminaires.
Le programme de travaux sera travaillé avec Ophélie Turpin qui pourra conseiller la commune sur les régimes de subvention.

5. / Info MAM

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de travail effectuée avec le Cabinet d'Architecture Lala. Un programme de travaux a été arrêté comprenant notamment une isolation de la maison par l'extérieur, et le changement du système de chauffage.
Le dossier de subvention est à l'étude au niveau de la CAF.
Pour les économies d'énergie rendez vous est pris avec Ophélie Turpin afin de rechercher des pistes de subvention.
L'association MAM doit présenter son dossier à la PMI47.

La séance est levée à 21 heures et 30 minutes.